



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – MODIFICATION AU RÈGLEMENT D'URBANISME #2006-22

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, Robert Leclerc, Directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement et intitulé «Règlement #2015-103 amendant le règlement #2006-22 intitulé, RÈGLEMENT D'URBANISME RÉVISÉ, afin de modifier les distance entre les bâtiments agricoles et les silos.

Ce premier projet de règlement a été adopté lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal tenue le trois août 2015.

Ce projet est sujet à une approbation référendaire auprès des personnes habiles à voter.

Conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique de consultation, sous la présidence de madame le Maire, aura lieu **le lundi, 14 septembre 2015, à 19h45**, à l'hôtel de ville sis au 960, Chemin de Milton à Saint-Valérien-de-Milton.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal aux jours et heures d'ouverture de bureau soit du lundi au jeudi (vendredi fermé) de 9h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h00.

**Donné à Saint-Valérien-de-Milton
Ce 04 août 2015**

Robert Leclerc, gma
Directeur général et secrétaire-trésorier